

## Code annoté et Code commenté : quelle est la différence

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/08/2018** à **14:26**

Bonjour

Pour ceux qui se posent la question voici la réponse :

Les codes annotés contiennent en dessous de chaque articles des notes de jurisprudence. Ces derniers sont autorisés pour les examens

Il existe des codes non annotés. Par exemple, LexisNexis propose un code général des impôts non annotés. Il se compose que d'articles, il n'y a aucune jurisprudence (comme sur Légifrance) ce qui explique son "faible" prix.

Les codes commentés comme leur nom l'indique contiennent des commentaires de doctrine. Il sont interdit pour les examens.

En résumé, n'achetez jamais un code commenté !

Privilégiez les codes annotés, les notes de jurisprudence pourront vous être utile.